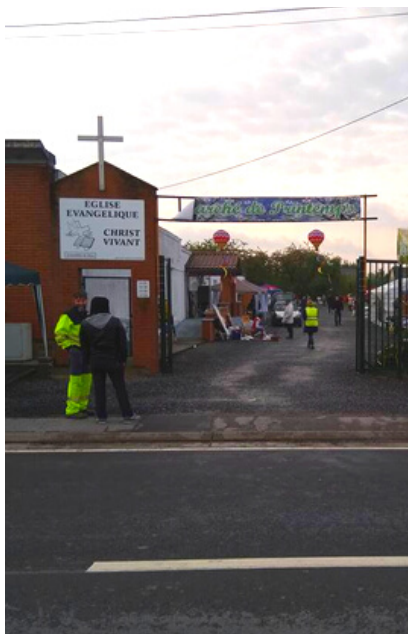


Fiche d'informations pour investisseurs



OFFRE DE FINANCEMENT

Émission d'obligations
auprès du public en vue
de l'achat d'un terrain



ASBL ELIM
281 Chaussée Brunehaut 7134 Ressaix
BCE 0450.659.426



DESCRIPTION ET BUT DE L'OFFRE

"En participant à ce projet, vous permettez à l'ASBL de grandir et d'avoir plus d'impact communautaire"



Les sommes récoltées dans le cadre du présent appel à souscription seront utilisées par l'ASBL ELIM pour financer l'achat du terrain situé à l'arrière du parking. Ce terrain sera utilisé dans un premier temps pour agrandir le parking existant, et, à terme, pouvoir agrandir les bâtiments.

L'ASBL peut acquérir le terrain au prix de 75.000€ + frais d'achat de 12.815 €. L'ASBL ELIM offre deux types d'obligations avec rendements et durées différents détaillés ci-dessous.

L'ASBL est redevable du précompte mobilier et doit assurer la déclaration ainsi que le versement du précompte mobilier au SPF Finances, dans les 15 jours de l'attribution ou de la mise en paiement des revenus au titulaire de l'obligation. Vous ne devrez donc plus reprendre ces revenus mobiliers dans votre déclaration d'impôts.

Les souscripteurs aux présentes obligations s'engagent à signaler dans les plus brefs délais, tout changement de statut ayant un impact sur le précompte (changement de résidence fiscale, décès, etc...). En cas de transmission patrimoniale ou de décès, le capital et les intérêts seront restitués à la date d'échéance.

Possibilité de remboursement anticipé : l'ASBL ELIM se réserve le droit, à tout moment, de racheter ou faire racheter pour son compte tout ou partie des obligations, et d'annuler et/ou de revendre ultérieurement les obligations ainsi rachetées, sans préjudice des dispositions légales applicables. Les obligations ainsi rachetées par l'ASBL ELIM avant leur date de remboursement final seront remboursées à leur valeur nominale, majorée des intérêts jusqu'à la date de ce remboursement anticipé déduit des intérêts versés précédemment.

Les obligations sont uniquement souscrites lorsque le formulaire est signé/accepté, le paiement a été effectué et que l'ASBL envoie un email de confirmation au plus tard le 1er novembre.

L'ASBL ELIM peut ajouter un délai de un à six ans à chaque obligation en cas de difficultés de trésorerie et continuera à payer les intérêts annuels correspondants.

L'ASBL ELIM

Association créée
le 26 juin 1993

L'ASBL ELIM est une association qui regroupe les activités de l'église évangélique de Ressaix. Elle a été fondée en 1993 par le pasteur André Clerbois et un groupe de chrétiens de la région.

L'ASBL ELIM est enregistrée au Synode Fédéral comme communauté de foi. Tous les pasteurs de la communauté sont des ministres de culte ayant satisfait les requis légaux et sont enregistrés au Ministère de la Justice. Les pasteurs-stagiaires sont enregistrés auprès des assemblées de Dieu francophones de Belgique.

"L'ASBL ELIM porte de nombreux projets bénéfiques pour la population. L'ASBL ELIM est active dans l'aide à la jeunesse, les projets humanitaires, les événements culturels ainsi que le soutien sociétal et spirituel de la ville de Binche et la région du centre."

OBLIGATION

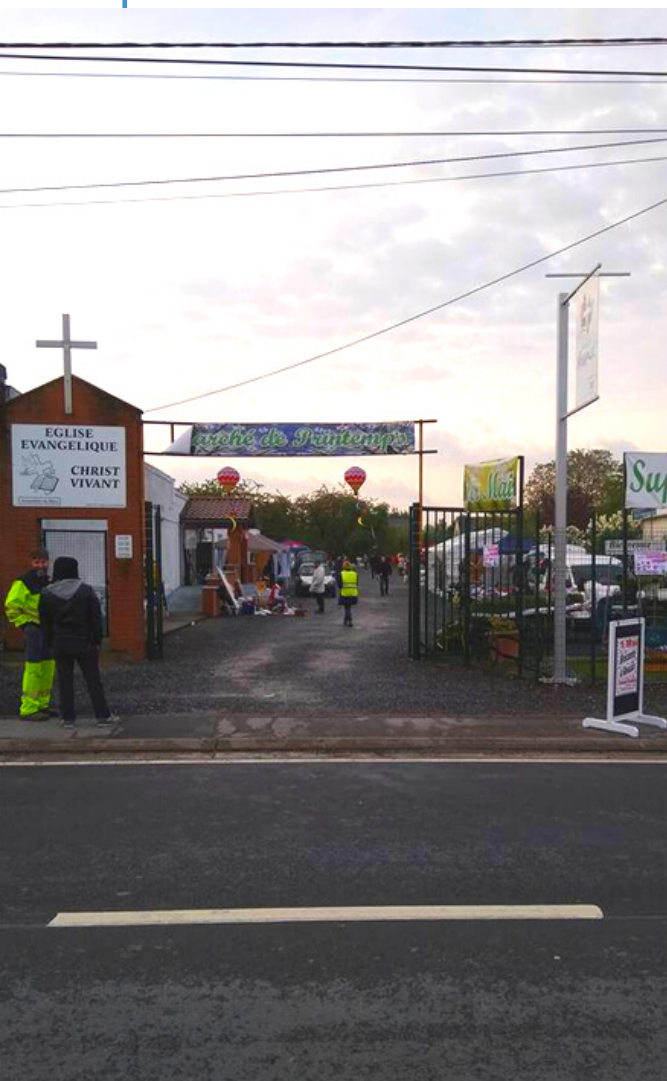
Nature de l'investissement et cadre légal

Les membres de l'ASBL ELIM souhaitent acquérir le terrain mitoyen au parking de la propriété. Une campagne de dons a été organisée en 2019-2020 et a permis de rassembler plus de 50.000 euros pour ce projet. L'ASBL ELIM souhaite réunir jusqu'à 34.500 euros supplémentaires auprès du public à l'aide d'un prêt attractif émis sous forme d'obligations.

Les associations sans but lucratif bénéficient d'un cadre légal favorable qui leur permet de financer leurs activités en émettant des obligations auprès du public, sans être tenues de publier un prospectus approuvé par la FSMA.

En achetant des obligations, vous recevez un intérêt en rémunération de ce prêt – on l'appelle le « coupon », et à la date prévue, l'ASBL vous rembourse le montant emprunté.

Cet outil de financement a le potentiel de réduire la dépendance de nos associations à l'égard des établissements financiers.



**OBLIGATION A
" TICKET 3 ANS À 2% "**

**UN PLACEMENT QUI RAPPORTE
2% ANNUELLEMENT**

74 OBLIGATIONS DISPONIBLES POUR REUNIR 18.500€

LES INVESTISSEURS PEUVENT PRENDRE PLUSIEURS OBLIGATIONS

Émetteur : ASBL ELIM

Valeur faciale de l'obligation: 250 euros

Montant de l'offre: 18.500€ (74 obligations disponibles)

Durée : 3 ans

Taux annuel brut: 2%

Prix d'émission: 100%

Période de souscription:

du 28 septembre 2020 au 30 octobre 2020

Date d'émission et de paiement :

01 novembre 2020

Droit au remboursement à 100 % du capital investi à l'échéance sauf en cas de faillite ou risques et conditions détaillés dans ce document.

Date d'échéance : 01 novembre 2023

01/11/2021: 1er versement d'intérêts bruts

01/11/2022: 2ème versement d'intérêts bruts

01/11/2023: 3ème versement d'intérêts bruts

Le précompte mobilier belge de 30% est dû sur les intérêts.

Ouvert aux personnes physiques et morales.

**OBLIGATION B
" TICKET 6 ANS À 4% "**

**UN PLACEMENT QUI RAPPORTE
4% ANNUELLEMENT**

64 OBLIGATIONS DISPONIBLES POUR REUNIR 16.000€

LES INVESTISSEURS PEUVENT PRENDRE PLUSIEURS OBLIGATIONS

Émetteur : ASBL ELIM

Valeur faciale de l'obligation: 250 euros

Montant de l'offre: 16.000€ (64 obligations disponibles)

Durée: 6 ans

Taux annuel brut: 4%

Prix d'émission : 100%

Période de souscription:

du 28 septembre 2020 au 30 octobre 2020

Date d'émission et de paiement :

01 novembre 2020

Droit au remboursement à 100 % du capital investi à l'échéance sauf en cas de faillite ou risques et conditions détaillés dans ce document.

Date d'échéance : 01 novembre 2026

01/11/2021: 1er versement d'intérêts bruts

01/11/2022: 2ème versement d'intérêts bruts

01/11/2023: 3ème versement d'intérêts bruts

01/11/2024: 4ème versement d'intérêts bruts

01/11/2025: 5ème versement d'intérêts bruts

01/11/2026: 6ème versement d'intérêts bruts

Le précompte mobilier belge de 30% est dû sur les intérêts.

Ouvert aux personnes physiques et morales.

DESCRIPTION ET CHIFFRE CLÉ DE L'ÉMETTEUR

"L'ASBL ELIM est actuellement libre de toute dette financière et possède tous ses bâtiments."

L'ASBL ELIM est une communauté de foi protestante évangélique située à Ressaix et établie en 1993. Elle a pu se développer au cours des 20 dernières années dans des projets multiples.

Le but social de l'association, tel que repris à l'article 3 des statuts (version complète disponible au Moniteur belge), se montre bien ecclésial et est le suivant : "L'association par l'Eglise qu'elle représente a pour but de proclamer le message de salut en Jésus-Christ et de promouvoir une éthique de vie basée sur les enseignements de la Bible".

Elle poursuit notamment la réalisation de son but par "l'établissement de lieux de cultes" et "l'organisation de réunions, conventions, séminaires, expositions, concerts, et cela aussi bien en intérieur qu'en extérieur." L'association peut utiliser tous les moyens qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation de son objectif. L'acquisition du terrain à l'arrière des bâtiments d'églises actuels rentre dès lors dans le but social de l'association.

2017	2018	2019
BILAN	BILAN	BILAN
Liquidités: 19.397 €	Liquidités: 25.227 €	Liquidités: 42.024 €
Endettement: 0 €	Endettement: 0 €	Endettement: 0 €
Batiments et mobiliers: 259.000 euros*	Batiments et mobiliers: 259.000€*	Batiments et mobiliers: 259.000€*
COMPTE DE RÉSULTAT	COMPTE DE RÉSULTAT	COMPTE DE RÉSULTAT
Recettes: 41.331 €	Recettes: 30.001 €	Recettes: 39.354 €
Dépenses: 35.324 €	Dépenses: 24.171 €	Dépenses: 22.658 €
BENEFICE	BENEFICE	BENEFICE
6.007 €	5.830 €	16.696 €

Après l'achat du terrain et en comptant la présente souscription L'ASBL ELIM possèdera "un ratio dette-actif" de 8,6%!

Risques

Risque de second rang: Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs et généraux qui viennent en second rang après tous les créanciers privilégiés et disposant de garantie.

Risques principaux propres à l'émetteur - gouvernance: La situation où des personnes exerçant des fonctions clé au sein d'ELIM ASBL viendraient à quitter l'association, sans que l'on ne puisse prévoir leur remplacement immédiat, pourrait avoir un impact négatif à court terme sur le développement de l'association et sur ses résultats. Afin de minimiser ces risques, l'association a mis en place des procédures.

Risques opérationnels propres à l'émetteur: Malgré une attention toute particulière portée à ce risque, malgré l'existence et la mise à jour de procédures, l'ASBL ELIM est exposée à plusieurs risques opérationnels. Il peut s'agir de fraude ou d'autres activités criminelles (tant externe qu'interne), de dysfonctionnement de processus ou de procédures, d'erreurs humaines, etc. De tels événements peuvent engendrer des pertes financières ou porter préjudice à la réputation de l'association. Afin de se prémunir de toute malversation financière ou de tout détournement de fonds, les transactions financières de l'association sont supervisées par deux personnes.

Risques de défauts de paiements: L'ASBL ELIM fonctionne par la générosité du public au travers de dons. Le remboursement peut-être interrompu ou étalé si les dons de l'association diminuent. L'ASBL ELIM peut ajouter un délai de un à six ans à chaque obligation en cas de difficultés de trésorerie et continuera à payer les intérêts annuels.

Risques non énumérés: la liste des risques sur ce présent document n'est pas exhaustive, d'autres risques pourraient être présents.

PLAN DE TRESORERIE

OBLIGATION A (3 ans)

CAPITAL: 18.500€

INTÉRÊTS: 1.110€

TOTAL: 19.610€

OBLIGATION B (6 ans)

CAPITAL: 16.000€

INTÉRÊTS: 3.840€

TOTAL: 19.840€

L'ASBL ELIM va mettre en place le plan de trésorerie suivant afin de rembourser les montants prêtés à terme. L'ASBL ELIM s'engage à bloquer 550€ par mois sur un compte dédié.

REMBOURSEMENT OBLIGATION A: 19.610 euros sur 3 ans

Durant les années 1 à 3

545€ par mois seront dédiés au remboursement des obligations de 3 ans

TOTAL: 19.620€ (surplus de 10 euros)

REMBOURSEMENT OBLIGATION B: 19.840 euros sur 6 ans

Durant les années 1 à 3

5€ par mois seront dédiés au remboursement des obligations sur 6 ans

Durant les années 4 à 6

550€ par mois seront dédiés au remboursement des obligations de 6 ans

TOTAL: 19.980€ (surplus de 140€)

Comment investir?

EMAIL: remplir la page suivante, la signé et l'envoyé à

obligation@eglisederessaix.be

OU

FORMULAIRE: **<https://obligation.eglisederessaix.be>**

Questions?

obligation@eglisederessaix.be

Cette fiche d'information est établie à la date du 28 septembre 2020

ELIM ASBL, 281 Chaussée de Bruneault 7134 Ressaix

RPM Bruxelles, N°TVA : 0450.659.426